Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 13 (1875)

Heft: 11

Artikel: [Nouvelles diverses]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-183220

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

- 1. Un président du Conseil national, M. Ls Ruchonnét.
- 2. Un divisionnaire, le colonel fédéral M. F. Lecomte.
- 3. Un conseiller d'Etat du canton de Vaud, M. E. Ruchonnet.
 - 4. Un professeur d'escrime, M. Ruchonnet père.
 - 5. Un chancelier d'Etat, M. F. Lecomte.
- 6. Un secrétaire-rédacteur à la chancellerie, M. J. Philippon.
- 7. Un huissier au tribunal de district, M. Samson cadet.
 - 8. Un imprimeur, M. Siméon Genton.
 - 9. Un typographe, M. Bron.

10. Une épave du siège de Paris 1870-71, M. Leyraz.

Cette petite commune de 2 ou 300 habitants pourra dire, à juste titre, qu'elle est bien représentée audehors de chez elle ; aucune des autres communes du canton, pour le genre, ne peut être sa rivale.

Un abonné.

La vigne et l'ormeau.

Il était un ormeau, jeune enfant du bocage
Qui, voyant à ses pieds ramper la vigne en fleur
Lui dit: « Venez à moi, ma sœur,
Et marions notre feuillage.
Quand la vigne embrasse l'ormeau,
Elle est plus forte, il est plus beau.

Je serai votre appui, vous serez ma richesse. »
Il dit: le pampre avec souplesse
S'entrelace au jeune arbrisseau.
La charge en fut d'abord légère,
Mais la fleur devint fruit, chaque jour plus pesant;
L'ormeau succombe enfin et le voilà gisant
Avec les enfants et la mère.

Avant que d'épouser, jeune homme, songez bien
Aux soins toujours croissants qu'une famille entraîne.
Le mariage est un charmant lien,

Le ménage une lourde chaîne.

PORCHAT.

--€00000

On lit dans le Confédéré l'annonce suivante :

« A vendre, par suite de la nouvelle constitution militaire, une tenue complète d'officier d'état-major fédéral, pouvant être utilisée pour les processions et fêtes patronales, étant en très bon état vu le peu de service. — S'adresser au bureau du journal, qui indiquera. »

On nous écrit du Gros-de-Vaud:

« Le régent de notre commune demandait depuis longtemps à l'autorité municipale de bien vouloir faire construire une étable à porcs, désirant engraisser annuellement un de ces animaux. Ne voyant venir aucune réponse de la municipalité, notre régent s'adresse au président du conseil communal, qui, plus empressé, court chez le syndic à qui il adresse d'assez vives observations à ce sujet. Le syndic, qui ne veut pas passer pour un négligent, lui répond :

— Mêlez-vous de ce qui vous regarde; quand le cochon sera là, on fera le buaton.

Notre correspondant a oublié de nous dire ce que le syndic pensait faire de l'animal en attendant qu'il eut un gîte.

Le village de M... venait d'obtenir la permission d'avoir deux foires par année; c'était un véritable événement pour cette localité, qui voyait dans ce fait une source inépuisable de prospérité. Aussi, la municipalité fit-elle publier un mois avant la première foire, dans le but d'en assurer la réussite, que tout individu qui y amènerait une bête à cornes aurait droit à un pot de vin, livrable à l'auberge communale. L'appât fut si grand, si puissant, que de nombreux habitants des environs, qui ne possédaient ni bœufs ni vaches, amenèrent sur le champ de foire tous les escargots qu'ils avaient pu recueillir.

Il y avait là matière à conflit; on se chamailla beaucoup, on rit encore davantage de cette plaisante aventure, et, comme cette première foire avait amené un grand concours d'amateurs et que tous les cœurs étaient joyeux, le pot de vin fut également accordé aux propriétaires d'escargots.

Les montagnes et les vallées du Jura étaient autrefois peuplées d'animaux féroces et de gibier. Ces hôtes s'y sont maintenus jusqu'à la fin du siècle dernier et plusieurs y séjournent encore. Nos montagnes étaient entièrement couvertes de sombres forêts, dans lesquelles la hache ne faisait que de loin en loin de rares éclaircies. L'homme n'y pénétrait guère, n'ayant rien à y chercher : il avait du bois en suffisance près de son habitation et la chasse lui était interdite.

L'ours logeait donc paisiblement dans les cavernes nombreuses que lui offraient les rochers; il ne descendait guère dans les vallées que lorsque le gibier lui manquait à proximité de son antre et que la faim le forçait à chercher une autre pâture. Quand il s'aventurait dans le voisinage des habitations, les animaux domestiques n'étaient plus en sûreté dans les fermes et les villages, et l'on donnait des primes aux chasseurs qui apportaient les peaux des ours qu'ils avaient tués.

Les loups erraient en grand nombre dans les forêts des montagnes et dans les vallées. Ils faisaient la chasse au gibier, sans épargner les troupeaux. Souvent même, lorsqu'une neige épaisse couvrait la terre, ils entraient la nuit dans les villages et les villes, et gare à l'étable mal fermée et à l'homme attardé dans les champs ou sur la rue! Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les loups étaient extrêmement nombreux.

La guerre de 1870 a fait sortir d'Alsacee un grand nombre de ces animaux qui ont établi leur quartier dans les montagnes neuchâteloises, où ils commettent de nombreux dégâts jusque dans les villages.

(Le Rameau de sapin.)

Un ouvrier lausannois rencontre l'autre jour un de ses amis avec lequel il s'entretient quelques instants sur la pluie et le beau temps. Puis il ajoute tout à coup:

— A propos, je vous remercie infiniment d'être d'être venu accompagner ma pauvre femme au ci-

— Il n'y a pas de quoi, répond l'autre avec indifférence.... à votre service.

Un employé de chemin de fer, chargé de rédiger un rapport sur un accident, s'exprimait ainsi :

M. X..., de tel pays, un bras cassé; M. B..., de telle ville, graves contusions à la poitrine; M. M..., commis-voyageur, une jambe fracturée; M. P..., négociant, nombreuses blessures à la tête: on espère cependant que l'amputation ne sera pas nécessaire.

Une autre fois, le même employé, envoyant son rapport, le terminait par ces mots : « Cinq tués, onze blessés, huit précipités dans la rivière. A part cela, aucun accident à déplorer. »

LEKEKKLOOC A

1 V

» — Soyez le bienvenu, dit-elle en lui faisant signe d'entrer; il y a toujours place ici pour les étrangers et pour les beaux garçons.

» Le jeune homme, rassuré, entra.

» — Qui étes-vous, d'où venez-vous et que cherchez-vous? ajouta la Groac'h.

» — On m'appelle Houarn, répondit le Léonard. Je viens de Lanillis, et je cherche de quoi acheter une petite vache

et un pourceau maigre.

» — Eh bien, venez, Houarn! reprit la fée, et ne vous inquiétez plus de rien. car vous aurez tout ce qui pourra vous

quiétez plus de rien. car vous aurez tout ce qui pourra vous réjouir.

» Elle l'avait fait entrer dans une seconde salle tapissée

de perles, où elle lui servit de huit espèces de vins dans huit gobelets d'argent sculptés. Houarn but d'abord des huit vins, puis il les trouva si bons qu'il en rebut huit fois de chacun, et, à chaque coup, il trouvait la Groac'h plus belle.

» Celle-ci l'encourageait en lui disant qu'il ne devait point avoir peur de la ruiner, puisque l'étang de l'île du Lok communiquait avec la mer, et que toutes les richesses qu'engloutissaient les naufrages y étaient apportées par un courant magique

» — Sur mon salut, dit Houarn, que le vin avait rendu gai, je ne m'étonne plus si les gens de la côte parlent mal de vous; les personnes si riches ont toujours des jaloux; quant à moi, je ne demanderais que la moitié de votre fortune.

» - Vous l'aurez si vous voulez, Houarn, dit la fée.

» — Comment cela? demanda-t-il.

» Je suis veuve de mon mari le Korandon, reprit-elle, et, si vous me trouvez à votre gré, je deviendrai votre femme.

» Le Léonard fut tout saisi de ce qu'il entendait. Lui, es marier à la Groac'h qui lui semblait si belle, dont le palais était si riche, et qui avait de huit espèces de vins qu'elle laissait boire à discrétion?...

» Il avait, à la vérité, promis à Bellah de l'épouser; mais les hommes oublient facilement ces sortes de promesses : ils

sont, pour cela, comme les femmes.

» Il répondit donc poliment à la fée qu'elle n'était pas faite pour qu'on la refusât, et qu'il y avait joie et honneur à devenir son mari. » La Groac'h s'écria alors qu'elle voulait préparer sur-lechamp le repas de la velladen (1). Elle dressa une table qu'elle couvrit de tout ce que le Léonard connaissait de meilleur (entre beaucoup de choses qu'il ne connaissait pas); puis elle alla à un petit vivier qui était au fond du jardin, et elle se mit à appeler:

» — Hé! le procureur! hé! le meunier! hé! le tailleur! hé!

le chantre!

» Et, à chaque cri, on voyait accourir un poisson, qu'elle mettait dans un filet d'acier.

» Lorsque le filet fut rempli, elle passa dans une pièce voisine et jeta tous les poissons dans une poële d'or.

» Mais il sembla à Houarn qu'au milieu des pétillements de la friture de petites voix chuchotaient.

» — Qui est-ce donc qui chuchote dans la poële d'or, Groac'h? observa-t-il.

» — C'est le bois qui pétille, dit-elle en attisant le feu.

» Un instant après, les petites voix recommencèrent à murmurer.

- Qui est-ce donc qui murmure, Groac'h? demanda le jeune homme.

» C'est la friture qui fond, répondit-elle en faisant sauter les poissons.

» Mais bientôt les petites voix crièrent plus fort.

» — Qui est-ce donc qui crie, Groac'h? reprit Houarn.

» — C'est le grillon du foyer, répliqua la fée en chantant si haut que le Léonard n'eutendit plus rien.

» Mais ce qui venait de se passer lui avait donné à réfléchir, et comme il commençait à avoir peur, il commença à sentir des remords.

» — Jésus-Marie! se dit-il, est-ce bien possible que j'aie oublié si vite Bellah pour une Groac'h qui doit être la fille du démon? Avec cette femme-là, je n'oserai même pas faire mes prières du soir, et je suis sûr d'aller en enfer comme un languyeur de porcs.

» Pendant qu'il se parlait ainsi, la fée avait apporté la friture, et elle le pressa de dîner en lui disant qu'elle allait chercher pour lui douze nouvelles espèces de vivres.

- » Houarn tira son couteau tout en soupirant et voulut commencer à manger; mais à peine la lame, qui détruisait les enchantements, eut-elle touché au plat d'or, que tous les poissons se dressèrent et redevinrent de petits hommes, portant chacun le costume de son état. Il y avait un procureur en rabat, un tailleur en bas violets, un meunier couleur de farine, un chantre en surplis, et tous criaient à la fois, en nageant dans la friture:
 - Houarn! sauve-nous, si tu veux toi-même être sauvé!

• — Sainte Vierge! quels sont ces petits hommes qui chantent dans le beurre? s'écria le Léonard stupéfait.

» — Nous sommes des chrétiens comme toi, répondirentils; nous étions venus aussi à l'île du Lok pour chercher fortune; nous avons consenti à épouser la Groac'h, et, le lendemain du mariage, elle a fait de nous ce qu'elle avait fait de nos prédécesseurs, qui sont dans le grand vivier.

» — Quoi! s'écria Houarn, une femme qui paraît si jeune

est déjà la veuve de tous ces poissons!

» — Et tu seras bientôt dans le même état, exposé aussi à être frit et mangé par les nouveaux venus!

» Houarn fit un saut comme s'il se fût déjà senti dans la poële d'or, et courut vers la porte, ne songeant qu'à s'échapper avant le retour de la Groac'h; mais celle-ci, qui venait d'entrer, avait tout entendu; elle jeta son filet d'acier sur le Léonard, qui se transforma aussitôt en grenouille, et elle alla le porter dans le vivier où se trouvaient déjà ses autres maris. »

On le voit, l'aventure qu'allait tenter Stevan offrait d'effroyables dangers, car il était sûr d'avance d'être frit comme tous les audacieux qui l'avaient précédé, s'il ne parvenait à arracher à la Groac'h le filet d'acier dans lequel elle prenait ses maris, et à l'y enfermer jusqu'au jour du jugement dernier, transformée à son tour en crapaud.

(1) Le repas de noce.

(A suivre.)